



PARCOURS VERS UN METIER DE TECHNICIEN CONSEIL EN AGROFORESTERIE

SPÉCIALISATION D'INITIATIVE LOCALE NIVEAU 5

FORMATION CONTINUE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen



La Région
Grand Est

La formation de Technicien Conseil en Agroforesterie propose une qualification professionnelle aux adultes souhaitant accompagner le développement de systèmes agroforestiers.

Elle prépare à la conception, au diagnostic et à la gestion de projets associant productions agricoles et éléments arborés.



C'EST QUOI ?

Objectifs pédagogiques évaluables :

- Promouvoir et valoriser l'agroforesterie auprès de différents publics,
- Diagnostiquer, concevoir et gérer des projets agroforestiers.

Modes de validation & référence RNCP de la spécialisation :

Formation certifiante, hors RNCP et RS.

Spécialisation d'Initiative Locale (SIL) – Technicien Conseil en Agroforesterie (niveau 5), délivrée par la DRAAF Grand Est, obtenue après validation des 4 Unités Capitalisables (UC) composant la spécialisation.

Durée et lieu :

1310 heures (736 heures en centre, 14 heures en distanciel et 560 heures en entreprise), de septembre à juillet, au CFPPA de l'Aube – Site forestier de Crogny.

Modalités d'alternance :

Formation en alternance à temps plein.

2 périodes en entreprise réparties sur l'année de formation (1 semaine en hiver et 15 semaines au printemps).

Modalités pédagogiques :

La formation se déroule en présentiel avec 1 module de 14 heures en distanciel.



POUR QUI ?

Public ciblé :

Formation ouverte à toute personne souhaitant se spécialiser dans le conseil agroforestier.

Prérequis & conditions d'inscription :

Être majeur.

Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou d'une année d'expérience professionnelle.

Maîtriser l'outil informatique et avoir de bonnes capacités rédactionnelles.

Être mobile et disposer d'aptitude physique compatible avec l'exercice du métier.



Débouchés

Le titulaire de la Spécialisation d'Initiative Locale intervient principalement au sein de structures de conseil agricole, de collectivités territoriales, d'associations, de coopératives, de syndicats de rivière, de fédérations de chasse ou en tant qu'indépendant. Il accompagne les exploitants agricoles dans leurs projets d'agroforesterie et plus largement dans la transition agroécologique.



Suite de parcours

Afin d'évoluer dans son emploi et de renforcer ses compétences, le bénéficiaire peut poursuivre sa formation par une licence professionnelle ou suivre des formations courtes de perfectionnement.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



QUEL CONTENU ?

Programme de la formation :

- **Accueil – 3 heures**
- **UC1 : Connaître les spécificités de l'agroforesterie - 203 heures :**
Bases de la gestion de l'arbre et de l'agronomie, principes fondamentaux de l'agroforesterie, impacts techniques et économiques d'une conversion d'exploitation, dispositifs d'aides et de financement, problématiques et enjeux agroforestiers.
- **UC2 : Réaliser des diagnostics d'exploitation - 127 heures :**
Analyse des attentes et motivations du porteur de projet, étude des potentialités et contraintes de situation, réaliser et présenter un conseil technique et économique adapté.
- **UC3 : Concevoir un projet de plantation agroforestière - 147 heures :**
Aménagement de la parcelle, choix techniques : sol, fournitures, types et quantités de plants, préparation du sol, planification de la mise en œuvre.
- **UC4 : Gérer et intégrer des systèmes agroforestiers - 147 heures :**
Intégration de l'exploitation dans le territoire et dans la filière, conduite d'un système agroforestier, adaptation des pratiques culturales, élaboration d'un plan de gestion de l'exploitation.
- **Projet tutoré - 98 heures :**
Mise en situation réelle sur une exploitation : étude d'un cas réel et concret de projet agroforestier.
- **Accompagnement au projet professionnel et bilan – 25 heures :**
Travail sur le parcours professionnel, recherche de stages ou d'emploi, valorisation des compétences, bilan intermédiaire et final de formation.

Méthodes et accompagnements pédagogiques mobilisés :

La formation s'appuie sur une alternance de cours théoriques et d'études de cas, complétée par des travaux pratiques et des visites d'exploitations. Elle intègre également des interventions de professionnels du secteur, un voyage d'étude ainsi qu'un projet tutoré favorisant l'accompagnement individualisé des apprenants. Des modules spécifiques viennent enrichir le parcours, notamment une initiation à l'utilisation de la tronçonneuse en toute sécurité et une formation au pré-audit Label Haie.

Modalités d'adaptation de parcours :

Modalités d'adaptations possibles du parcours pour tenir compte du niveau initial du demandeur ou de sa situation (Validations d'Acquis Académiques...) lors de l'entretien de positionnement.

Modalités d'évaluation des objectifs/blocs de compétences :

La Spécialisation d'Initiative Locale est organisée et délivrée en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à un bloc de compétences pouvant être validé indépendamment, permettant d'adapter le parcours aux acquis et au projet professionnel de chaque bénéficiaire. Les UC ont une durée de validité de 5 ans. Les évaluations formatives reposent sur un contrôle continu tout au long de la formation sous la forme d'autoévaluation, mises en situation professionnelle, QCM, feedbacks et questions orales. Les évaluations certificatives sont organisées sous forme de soutenances orales et entretiens d'explicitations en lien avec le projet conduit au cours de la formation Centre/Entreprise. La validation de l'ensemble des blocs de compétences permet l'obtention de la spécialisation.

Un métier du vivant pour un avenir en mouvement !



BON À SAVOIR

Modalité d'évaluation de l'action :

La satisfaction du stagiaire fait l'objet d'une évaluation.

Principaux indicateurs 2025 :

- Taux de réussite aux examens : 92 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 89 %
- Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 57 % sur les sortants de 2025.
Publication www.inserjeunes.education.gouv.fr

Tarif :

Coût de la formation d'un parcours complet : 12 874,54 €.

Pour les demandeurs d'emploi, les frais pédagogiques sont entièrement pris en charge par la Région Grand Est.

Modes de financements :

Cette formation bénéficie d'un financement de la Région Grand Est et d'un co-financement FSE pour les demandeurs d'emploi.

D'autres possibilités de prise en charge sont possibles selon la situation des candidats (CPF, Transition Pro, OPCO, Région Grand Est, France Travail...)

Rémunérations :

Pour les stagiaires de la formation continue, une rémunération est possible selon la situation des candidats (AREF par France Travail, par l'employeur, ASP...).



+ D'INFOS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de l'Aube
Site de Crogny - Rue des Étangs
10210 LES-LOGES-MARGUERON
Tél. : 03.25.40.12.50
Cfppa.crogny@educagri.fr
www.campusterresdelaube.fr



Modalités de sélection :

Informations collectives et entretien individuel.

La formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 1 mois avant l'ouverture.

Délai d'accès : entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le CFPPA de l'Aube soutient le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre écoute pour analyser vos besoins, adapter et accompagner votre parcours de formation :

Linda CUYPERS - 03 25 41 64 00 - cfa.aube@educagri.fr